

**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE 2**

COMMUNE DE JAUX

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 060-216003228-20260320-ARRETE202639-AR

S²LO

- ARRETE DU MAIRE -

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JAUX (Oise)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 créant 5 postes d'adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur Damien BAUDOUIN, cinquième adjoint, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Il est habilité à intervenir dans le domaine des finances locales notamment pour la préparation du budget primitif, le suivi du budget, la gestion des emprunts et de la trésorerie.
- Il est habilité à signer, en mon absence, les bordereaux de mandats et de titre
- Il est habilité à intervenir dans le domaine des « systèmes de communication et informatique de la commune ».
- Il est chargé de la gestion des supports de communication : site internet, application « ma mairie en poche », page Facebook...
- Il est chargé de l'organisation du groupe de travail communication et de la programmation des bulletins municipaux : Infos Jaux, Rétro Jaux...
- Il est chargé de suivre le parc informatique de la mairie, de l'école, de la médiathèque et d'organiser avec l'ARC les ateliers numériques (cyberbase).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 23 mars 2026.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre spécial de la Mairie et adressé, pour exécution, chacun en ce qui les concerne :

- à Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE
- à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de COMPIEGNE
- l'intéressé

FAIT À JAUX, LE 20 mars 2026,
LE MAIRE,


Stéphanie MUSELET.
(60880)